



Société Française de Chirurgie Rachidienne

CONGRES ANNUEL

Sous la présidence
de **Benjamin Blondel**
et **Stéphane Fuentes**

A stylized illustration of a human spine, rendered in a light grey color, positioned on the right side of the poster. The vertebrae are clearly defined, and the overall shape is rounded at the top and tapers towards the bottom.

11/13

juin
2026

A blue line-art sketch of the Palais du Pharo in Marseille, showing its distinctive dome and tower. The sketch is positioned in the lower-left and center of the poster, with a large, faint spine illustration overlaid on it.

MARSEILLE

➔ AU PALAIS
DU PHARO

www.sfcr.fr

DOSSIER PARTENAIRE



TABLE DES MATIÈRES

→ → → → → 	Sponsors & exposants Nancy 2025	3-4
→ → → → → 	Prestations exclusives Marseille 2026	5-7
→ → → → → 	2025 en images	8
→ → → → → 	Packages major sponsor	9-10
→ → → → → 	Surfaces d'Exposition et Stands	11-13
→ → → → → 	Ateliers & outils de communication	14-15
→ → → → → 	Formulaire d'inscription	16-17
→ → → → → 	Conditions générales de vente	18





CONGRÈS ANNUEL 2026

Rencontrez notre communauté

L'ÉVÉNEMENT N°1

DE LA CHIRURGIE RACHIDIENNE EN FRANCE

Véritable vitrine de la Société, notre congrès annuel réunit chaque année

entre **400 et 450 participants** :

- Neurochirurgiens
- Chirurgiens orthopédistes
- Médecins seniors et juniors
- Chefs de clinique assistants
- (CCA)
- Médecins rééducateurs
- Biomécaniciens
- Chirurgiens pédiatres
- Soignants

Retrouvez en 2026 les décideurs et prescripteurs d'aujourd'hui et de demain.

PLATINUM SPONSORS

Medtronic **stryker**

GOLD SPONSORS

 **COUSIN
SPINE**

 **SPINEART**

SILVER SPONSORS

 **CENTINEL
SPINE**

 **SC MEDICA**

 **SPINEWAY
GROUP**

 **Ulrich
medical**

PRÉSENTEZ & DÉVELOPPEZ VOTRE MARCHÉ

En 2025, **8 ateliers** industriels captant **45 à 55 participants** chacun,
consolidant leur valeur scientifique.

 **AO
SPINE**

 **CENTINEL
SPINE**

 **COLLIN**

 **corzamedical**

 **COUSIN
SPINE**

 **inomed**

 **Mectron
skill
factory**

Medtronic



Démontrez votre expertise et affirmez vos produits en exposant parmi les leaders au cœur de l'industrie rachidienne.

EXPOSANTS DE L'ÉDITION 2025

3D SURGICAL
ALTHEA DR-TECH
ARTHREX
BECTON DICKINSON
BIEN-AIR SURGERY
BIOBANK
BRAINLAB
CLARIANCE SPINEVISION /
GLOBAL S
COLLIN MECTRON

COLLAPAT II CONECTO
CORZA MEDICAL
EN CHAIR ET EN OS
ETHICON JOHNSON & JOHNSON
MEDTECH
EUROS
EUROSPINE
GCC MEDICAL
GE HEALTHCARE
HIGHRIDGE MEDICAL

IMPLANET
INOMED
JOIMAX
LAPE MEDICAL
LÉPINE
NORAKER
NOVASPINE
NOVOMEDICS FRANCE
PROTEOR
RIWOSPINE

SAFE ORTHOPAEDICS
SI-BONE
SIEMENS HEALTHINEERS
SILONY MEDICAL
SPINEGUARD
THIEME
VIRTUALISURG
ZIEHM IMAGING

→ INNOVEZ & INVESTISSEZ :

AIDEZ-NOUS À FAIRE VENIR PLUS DE PARTICIPANTS !

SUBVENTIONS MEDTECH 2025

Medtronic



SPINEART

stryker

En 2025, 80 % de nos partenaires étaient déjà engagés chaque année depuis 2023 ou avant, gage de fidélité et de pertinence de l'événement, renforcé par 20 % de nouveaux partenaires au cours des trois dernières éditions.

Un partenariat durable, fondé sur la formation, le partage de connaissances et le dialogue scientifique, dans le respect des règles éthiques MedTech.

→ FAITES CONNAISSANCE

ET QUALIFIEZ VOS FUTURS CLIENTS

En 2025, **355 représentants** ont assisté au congrès grâce aux badges offerts aux partenaires. Accès aux 3 longues pauses avec restauration au cœur de l'exposition, inscription à la soirée du congrès : un maximum d'occasions d'échanger avec les participants.

→ INVITEZ & RECEVEZ EN MODE EXCLUSIF

Vos réunions et rendez-vous privés gagneront en attractivité instantanément grâce au cadre historique du Palais du Pharo, sa vue mer exceptionnelle. Marseille en juin vous démarquera de l'ordinaire.



PRESTATIONS EXCLUSIVES à découvrir à Marseille en 2026

**ESPACES DE NETWORKING EXCLUSIFS, RÉUNIONS OU RENDEZ-VOUS
PRIVÉS DANS UN CADRE EXCEPTIONNEL**

➔➔➔➔ ➔ RÉUNION EN SOIRÉE ET SIDE EVENT

(Associé et inclus aux communications officielles congrès hors programme scientifique pour raisons réglementaires)

Des salons prestigieux de style napoléonien, idéals pour votre Networking, Cocktail Privé ou format de votre choix et renforcer vos relations avec les chirurgiens.

Maximum 70 personnes en configuration cocktail **2500€ HT**

- Salle L'Estaque (vue sur la baie de l'Estaque)
- Salle Joliette (vue Joliette et Vieux Port)
- Salle Saint Jean (vue Vieux Port et sur le Fort Saint Jean)
- Salle Grand Large (vue mer et au loin les îles du Frioul)

Maximum 90 personnes en configuration cocktail **3500€ HT**

- Salle Frioul (vue mer et au loin les îles du Frioul)
- Phar' Club (vue sur le parc)

De 18h à 22h, le mercredi soir ou le jeudi soir.

Restauration non incluse, à commander auprès du traiteur référencé pour le congrès.





LOCATION SALLE DE RÉUNION (HOSPITALITY ROOM)

Salles prêtes à l'emploi pour vos rendez-vous clients, ou réunions internes.
Livrées meublées et équipées d'audiovisuel, configuration mobilier au choix.

Salles élégantes, vue mer (niveau 1)

Capacités approximatives	Jusqu'à 10 personnes			Jusqu'à 20 personnes		
	Demi-journée	Journée 07h-18h	Réunion 2 heures	Demi-journée	Journée 07h-18h	Réunion 2 heures
Créneaux disponibles	07h-11h ou 14h30-18h30			07h-11h ou 14h30-18h30		
Tarifs ht par jour	750€	2000€	550€	950€	2200€	750€

Salles voutées à proximité de l'exposition (niveau 0)

Capacités approximatives	Jusqu'à 10 personnes			Jusqu'à 20 personnes		
	Demi-journée	Journée 07h-18h	Réunion 2 heures	Demi-journée	Journée 07h-18h	Réunion 2 heures
Créneaux disponibles	07h-12h ou 13h30-18h30			07h-11h ou 14h30-18h30		
Tarifs ht par jour	550€	900€	350€	750€	1100€	550€





➔ VISIBILITÉ CONGRÈS MARSEILLE 2026

• Kit Congressiste du Petit Marseillais, à l'image du Sponsor

Un kit estival qui accompagnera les chirurgiens au long l'été. Un sac pour la plage, une fouta et un chapeau, personnalisés à l'effigie du sponsor et de l'édition Marseille 2026. Marseille, mémorable au mois de juin, offrez vous une visibilité durable dans les souvenirs des participants.

Les produits seront fournis par l'organisation, avec validation du design par le sponsor. Le prix de la prestation évoluera selon la sélection définitive décidée entre le sponsor et l'organisation.

Contactez nous dès maintenant pour en discuter.

• Photocall du Congrès, à l'image du Sponsor 3000€ HT

Structure premium entièrement habillée à l'image du sponsor. L'espace situé stratégiquement entre l'accueil et l'exposition sera animé par le photographe officiel du congrès lors des moments d'arrivées/départs et de pauses sur l'exposition. Votre marque sera largement diffusée et mémorisée par les congressistes.

• Bannière sur communications mail officielles aux participants 2500€ HT

- Programme
- Envoi badge



VISUEL À TITRE D'EXEMPLE, LE SPONSOR POURRA SOUMETTRE LE DESIGN DE SON CHOIX

➔ VISIBILITÉ DIGITALE DÉMARQUEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI

• Votre Publication LinkedIn postée par le compte SFCR officiel 2000€ HT

Diffusion du contenu/visuel de votre choix sur le compte LinkedIn officiel de la SFCR, suivi par près de 2 900 professionnels. Accompagné de l'identification de votre société et du message de votre choix en légende.

Il vous sera demandé de faire mention du congrès SFCR 2026 dans votre contenu qui sera soumis à validation de la SFCR.

• Pack communication pour ateliers de l'industrie 1900€ HT

- Atelier référencé sur le site internet SFCR, rubrique programme du congrès, dès aujourd'hui.
- E-mailing promotionnel de votre atelier envoyé avant le congrès, à l'ensemble des participants inscrits, une communication congrès officielle envoyée par l'organisation. Les statistiques complètes de la campagne vous sont transmises quelques jours après l'envoi.
- Slide promotionnelle diffusée entre chaque intervention dans l'auditorium principal, sur l'écran géant.

• Enregistrement vidéo et son de votre atelier 2 500 € ht

Réalisation professionnelle et remise d'un fichier brut prêt à être exploité. Plan fixe 1 caméra, filmant l'orateur au pupitre, son support PowerPoint et l'audio issu de son micro. Background personnalisé intégré à la vidéo.



2025 EN IMAGES





PACKAGES MAJOR SPONSOR

PLATINUM SPONSOR

42 350€ HT *Nouveautés

- Surface exposition 64 m² (20 badges exposants inclus)
- Signalétique au choix : Slide vidéo sur écran accueil ou Sponsoring Photocall congrès
- Votre Post LinkedIn sur le compte officiel SFCR
- 1 atelier déjeunatoire ou 1 salle de réunion privée (1 jour)
- Slide intersession en plénière (image ou vidéo)
- Page de publicité dans les 2 programmes : préliminaire (site internet) et final (imprimé)
2^{ème} de couverture, 1^{ère} page ou 3^{ème} de couverture
- Insert flyer dans sacs congressistes
- (3) Licence(s) pour appli « Scan Badges » sur smartphone
- 5 invitations offertes pour la soirée du Congrès SFCR 2026
- 10 badges exposants offerts en supplément

**Le prix de ce package est 15% moins cher que la valeur unitaire de ses prestations*

GOLD SPONSOR

29 050€ HT *Nouveautés

- Surface exposition 36 m² (12 badges exposants inclus)
- Signalétique : Slide vidéo sur écran accueil
- 1 atelier déjeunatoire ou 1 salle de réunion privée (1 jour)
- 1 emailing promotionnel
- Slide intersession en plénière
- Page de publicité dans les programmes 2^{ème} annonce et final (pages pleines)
- Insert flyers dans sacs congressistes
- 2 Licence(s) pour appli « Scan Badges » sur smartphone
- 4 invitations offertes pour la soirée du Congrès SFCR 2026
- 8 badges exposants offerts en supplément

**Le prix de ce package est 15% moins cher que la valeur unitaire de ses prestations*



PACKAGES MAJOR SPONSOR

SILVER SPONSOR

18 050€ HT - Package inédit

- Surface exposition 18 m² (6 badges exposants inclus)
- 1 atelier déjeunatoire
- Sponsoring pauses networking sur l'exposition (AM)
- Slide intersession en plénière
- Page de publicité dans le programme final (page pleine)
- Insert flyers dans sacs congressistes
- 2 Licence(s) pour appli « Scan Badges » sur smartphone
- 2 invitations offertes pour la soirée du Congrès SFCR 2026
- 5 badges exposants offerts en supplément

**Le prix de ce package est 15% moins cher que la valeur unitaire de ses prestations*

BRONZE SPONSOR

13 300€ HT - Package inédit

- Surface exposition 15M2 (5 badges exposants inclus)
- Sponsoring pauses networking sur l'exposition (PM)
- Slide intersession plénière
- Page de publicité dans le programme final (page pleine)
- Insert flyers dans sacs congressistes
- 2 Licence(s) pour appli « Scan Badges » sur smartphone
- 2 invitations offertes pour la soirée du Congrès SFCR 2026
- 3 badges exposants offerts en supplément

**Le prix de ce package est 10% moins cher que la valeur unitaire de ses prestations*



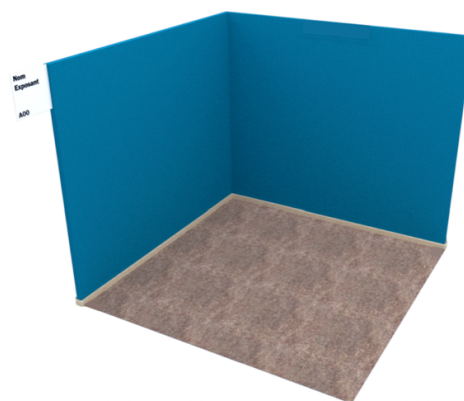
LES SURFACES D'EXPOSITION INCONTURNABLES & nouveau stand smart : confort optimisé & budget maîtrisé

Nouveautés !

- Stand fourni complètement équipé
- Possibilité d'acheter votre emplacement avec un côté ouvert ou en ilot garanti

STAND SMART - Équipement clé en main de 9m² à 18 m²

Bénéficiez des finitions d'une structure sur mesure, sans coûts de construction supplémentaire et réalisez plus de 30% d'économie sur le mobilier grâce à cette solution. Vous serez déchargé des processus de commandes et de logistique classiques tandis que nos techniciens disponibles sur place assureront une installation sereine.



• 9 m ²	6 400€ HT
• 12 m ²	7 950€ HT
• 15 m ²	10 700€ HT
• 18 m ²	14 050€ HT



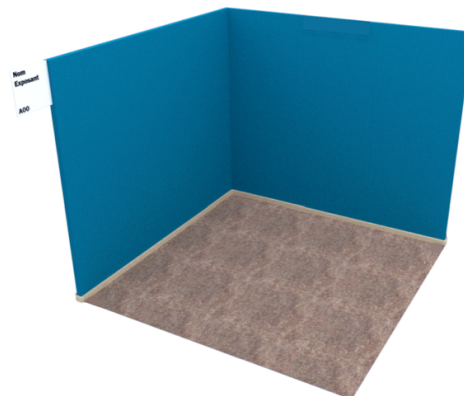
INCLUS DE 9 M ² À 12 M ² :	INCLUS POUR 15 M ² :	INCLUS POUR 18 M ² :
<ul style="list-style-type: none"> • Cloisons en bois tapissées de coton et enseigne (coloris neutre) • Moquette en coton (coloris neutre) • Spots tiges designs (2) <p>Choisissez : Réserve 1 m² avec étagères Ou Vitrine colonne 3 étages (hauteur 180 cm)</p> <p>Choisissez : Comptoir d'accueil en bois avec façade personnalisée Ou Vitrine format Comptoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Set 1 table et 3 chaises designs <ul style="list-style-type: none"> • Porte document sur pied • Corbeille à papier <p><i>*mobilier livré en blanc par défaut, possibilité de coloris noir nous consulter</i> <i>*l'électricité n'est pas incluse</i> <i>*l'impression de cloisons personnalisées n'est pas incluse</i></p> <p>En supplément : Impression murale 2 m de long sur 2,5 m de haut 375€ HT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cloisons en bois tapissées de coton et enseigne (coloris neutre) • Moquette en coton (coloris neutre) • Spots tiges designs (4) <ul style="list-style-type: none"> • Réserve 1m2 avec étagères et impression personnalisée sur façade • Vitrine colonne 3 étages (hauteur 180 cm) • Comptoir d'accueil en bois avec façade personnalisée et tabouret haut • Vitrine format comptoir <ul style="list-style-type: none"> • Set 1 grande table et 5 chaises designs <ul style="list-style-type: none"> • Porte document sur pied • Corbeille à papier <p><i>*mobilier livré en blanc par défaut, possibilité de coloris noir nous consulter</i> <i>*l'électricité n'est pas incluse</i> <i>*l'impression de cloisons personnalisées n'est pas incluse</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cloisons en bois tapissées de coton et enseigne (coloris neutre) • Moquette en coton (coloris neutre) • Spots tiges designs (6) <ul style="list-style-type: none"> • Réserve 2 m² avec étagères et impression personnalisée sur façade • Vitrine colonne 3 étages (hauteur 180 cm) • Comptoir d'accueil en bois avec façade personnalisée et tabouret haut • Vitrine format comptoir <ul style="list-style-type: none"> • Set 1 grande table et 5 chaises designs • Set 1 mange debout et 2 tabourets <ul style="list-style-type: none"> • Porte document sur pied • Corbeille à papier <p><i>*mobilier livré en blanc par défaut, possibilité de coloris noir nous consulter</i> <i>*l'électricité n'est pas incluse</i> <i>*l'impression de cloisons personnalisées n'est pas incluse</i></p>



→ SURFACES D'EXPOSITION

Choisissez une surface nue et construisez votre stand sur mesure ou sélectionnez une surface livrée équipée avec les cloisons et la moquette.

Structure premium fournie par l'organisation, cloisons bois/coton gratté et moquette coton gratté



SURFACE 9 M²

1 Licence appli « Scan Badges » incluse – 3 badges exposants inclus

- NUE 5 200€ HT
- STRUCTURE (Cloisons, moquette, spots) 5 400€ HT

SURFACE 12 M²

1 Licence appli « Scan Badges » incluse – 4 badges exposants inclus

- NUE 6 460€ HT
- STRUCTURE (Cloisons, moquette, spots) 6 710€ HT

SURFACE 15 M²

1 Licence appli « Scan Badges » incluse – 5 badges exposants inclus

- NUE 8 270€ HT
- STRUCTURE (Cloisons, moquette, spots) 8 590€ HT

SURFACE 18 M²

2 Licences appli « Scan Badges » incluses – 6 badges exposants inclus

- NUE 9 970€ HT
- STRUCTURE (Cloisons, moquette, spots) 10 360€ HT

M² SUPPLÉMENTAIRE AU DESSUS DE 18 M²

- NU 553€ HT
- STRUCTURE (Cloisons, moquette, spots) 575€ HT

Emplacement avec 1 côté ouvert 200€ HT

Emplacement en îlot 450€ HT

**8 disponibles, sous réserve de disponibilités à la réception du formulaire d'inscription*



ATELIERS & OUTILS DE COMMUNICATION

→ ATELIER DÉJEUNER

- ATELIER DÉJEUNER SALLE 30 PERSONNES 3 800€ HT
- ATELIER DÉJEUNER SALLE 50 PERSONNES OU PLUS 4 300€ HT

• Mise à disposition d'une salle équipée en configuration théâtre, incluant l'équipement audio-visuel (écran, vidéoprojecteur, micros).

Le nombre d'ateliers déjeuner est limité à 8 sur la durée du congrès, répartis sur les deux premières journées. La liste des participants à l'atelier vous sera remise à l'issue du congrès.

La prestation n'inclus pas la restauration que vous pourrez commander en supplément auprès du traiteur référencé pour le congrès.

- Pack Communication atelier 1 900€ HT
- Enregistrement vidéo/son atelier 2 500€ HT

→ SESSION PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE

• Mise à disposition d'une salle équipée en configuration théâtre, incluant l'équipement audio-visuel (écran, vidéoprojecteur, micros).

Le nombre de sessions est limité à 4 sur la durée du congrès, répartis sur les deux premières journées.

La liste des participants à l'atelier vous sera remise à l'issue du congrès.

La prestation n'inclus pas la restauration que vous pourrez commander en supplément auprès du traiteur référencé pour le congrès.

- Créneau de présentation de 30 mn 1 650€ HT

→ PUBLICITÉ 2^{ème} ANNONCE

- 2^{ème} de couverture 1 000€ HT
- 3^{ème} de couverture 1 000€ HT
- Page intérieure - PAGE PLEINE 800€ HT

Fichier Haute Définition format A5 portrait (Jpeg, Pdf, Png) 300 DPI - 5 mm de débords



PUBLICITÉ PROGRAMME FINAL

- Dernière de couverture..... 2 200€ HT
- Page intérieure - PAGE PLEINE..... 1 300€ HT

Fichier Haute Définition format A5 portrait (Jpeg, Pdf, Png) 300 DPI - 5 mm de débords

OUTILS DE COMMUNICATION DIGITAUX & SUR SITE

- Insertion sacoche d'un document promotionnel 1 200€ HT
(500 exemplaires à fournir)
- Sponsoring des cordons de badges 1 650€ HT
(500 exemplaires à fournir avec présence du logo de votre société – BAT à fournir)
- Sponsoring des stylos et blocs-notes..... 1 500€ HT
(500 exemplaires de chaque item à fournir par le sponsor)
- Emailing promotionnel 1 650€ HT
(Envoi d'une newsletter à votre image et incluant votre message à destination de tous les inscrits au congrès)
- Slide intersession..... 1 500€ HT
(image fixe ou vidéo entre chaque intervention en plénière)
- Sponsoring pause déjeuner sur exposition 1 650€ HT
(Écrans sur pied disposés à côté des buffets de restauration pour diffuser vos clips promotionnels et chevalets A3 avec publicité sur les buffets)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Société

(Attention! L'intitulé de la Société sera destiné à être publié sur la liste des partenaires)

Contact Fonction

Adresse

.....

Code Postal Ville Pays

Téléphone Fax

E-mail

N° de TVA N° de votre commande

A renvoyer complété et signé à :

Camille PENALVA - QUINZE MAI

+33 (0)7 68 06 78 08

camille.penalva@15-mai.com

QUINZE MAI

CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS

42 rue Barbès

92120 Montrouge

& +33 (0)1 73 28 72 02

info@15-mai.com · www.15-mai.com

Hébergement :

Jennifer DABURON

jennifer.daburon@bnetwork.com

https://sfcr.bnetwork.com

CONDITIONS DE RÈGLEMENTLa réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte égal à 50%
du montant total TTC, le solde est à régler au plus tard le 30 avril 2026*TOUT DOSSIER SANS ACOMPTÉ OU RÈGLEMENT DANS SA TOTALITÉ A ÉCHÉANCE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE*

Mode de règlement

Cochez la case correspondante

 Chèque à l'ordre de de la SFCR
A envoyer à SFCR / Anne Capelle
52 rue de Breteuil 13006 Marseille
Email : congres@sfcr.fr Virement bancaire au compte SFCR
LCL SFCR • Domiciliation : LYON MONTCHAT 1062
Code banque : 30002 - Code guichet : 08000
N° de compte : 0000708621D - Clé RIB : 02
IBAN : FR33 3000 2080 0000 0070 8621 D02
BIC : CRLYFRPP*«Bon pour accord» et acceptation des Conditions
Générales de Vente (au dos de cette page) sans réserve
ni restriction de toutes les clauses et je déclare renoncer
à tout recours contre l'organisateur.*

Signature et Cachet de la société



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PACKAGES MAJOR SPONSOR

<input type="checkbox"/> Platinum Sponsor	42 350€ HT
<input type="checkbox"/> Gold Sponsor	29 050€ HT
<input type="checkbox"/> Silver Sponsor	18 050€ HT
<input type="checkbox"/> Bronze Sponsor	13 300€ HT

ESPACE D'EXPOSITION

<input type="checkbox"/> Stand Smart 9m ²	6 400€ HT
<input type="checkbox"/> Stand Smart 12m ²	7 950€ HT
<input type="checkbox"/> Stand Smart 15m ²	10 700€ HT
<input type="checkbox"/> Stand Smart 18m ²	14 050€ HT

SURFACES D'EXPOSITION NUES OU AVEC STRUCTURE

<input type="checkbox"/> Surface 9m ² Nue	5 200€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 9m ² avec structure (cloisons, moquette, spots) ...	5 400€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 12m ² nue	6 460€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 12m ² avec structure (cloisons, moquette, spots) ...	6 710€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 15m ² nue	8 270€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 15m ² avec structure (cloisons, moquette, spots) ...	8 590€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 18m ² nue	9 970€ HT
<input type="checkbox"/> Surface 18m ² avec structure (cloisons, moquette, spots) ..	10 360€ HT

M² SUPPLÉMENTAIRE AU DESSUS DE 18M² nombre de m²

<input type="checkbox"/> Nu	553€ HT/m ²
<input type="checkbox"/> Structure (Cloisons, moquette, spots)	575€ HT m ²
<input type="checkbox"/> 1 côté ouvert garanti	200€ HT
<input type="checkbox"/> Configuration en îlot garantie	450€ HT

ATELIER DÉJEUNER

<input type="checkbox"/> Atelier déjeuner 30 personnes	3 800€ HT
<input type="checkbox"/> Atelier déjeuner 50 personnes ou plus	4 300€ HT
<input type="checkbox"/> Session Présentation de l'Industrie	1 650€ HT
<input type="checkbox"/> Pack Communication atelier	1 900€ HT
<input type="checkbox"/> Enregistrement vidéo/son atelier	2 500€ HT

LOCATION SALLES DE RÉUNION PRIVÉE

SOIRÉE ET SIDE-EVENT

<input type="checkbox"/> Salles jusqu'à 70 personnes	2 500€ HT
(Estaque, Joliette, Grand Large, Saint Jean)	
<input type="checkbox"/> Salles jusqu'à 90 personnes (Frioul)	35 00€ HT

SALLE DE RÉUNION (HOSPITALITY)

SALLE ÉLÉGANCE VUE MER

10 personnes	
<input type="checkbox"/> 2 heures	550€ HT
<input type="checkbox"/> demi-journée	750€ HT
<input type="checkbox"/> journée	2 000 € HT
20 personnes	
<input type="checkbox"/> 2 heures	750€ HT
<input type="checkbox"/> demi-journée	950€ HT
<input type="checkbox"/> journée	2 200€ HT

SALLE ACCÈS PLATEAU D'EXPOSITION

10 personnes	
<input type="checkbox"/> 2 heures	350€ HT
<input type="checkbox"/> demi-journée	550€ HT
<input type="checkbox"/> journée	900€ HT
20 personnes	
<input type="checkbox"/> 2 heures	550€ HT
<input type="checkbox"/> demi-journée	750€ HT
<input type="checkbox"/> journée	1 100€ HT

OUTILS DE COMMUNICATION & MARKETING DIVERS

PUBLICITÉ PROGRAMME (PAGE PLEINE) :

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE (2^{ÈME} ANNONCE) :

<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} de couverture	1 000€ HT
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} de couverture	1 000€ HT
<input type="checkbox"/> Page intérieure	800€ HT
PROGRAMME FINAL (IMPRIMÉ) :	
<input type="checkbox"/> Dernière de couverture	2 200€ HT
<input type="checkbox"/> Page intérieure	1 300€ HT

<input type="checkbox"/> Sponsoring Kit Congressiste du Petit Marseillais	sur devis (nous contacter)
<input type="checkbox"/> Sponsoring Photocall Congrès	3 000€ HT
<input type="checkbox"/> Publication LinkedIn sponsorisée sur page SFCR	2 000€ HT
<input type="checkbox"/> Bannière sur mails officiels aux inscrits	2 500€ HT (inscription, badge etc.)
<input type="checkbox"/> Insert document dans sac congrès	1 200€ HT
<input type="checkbox"/> Sponsoring des cordons de badges	1 650€ HT
<input type="checkbox"/> Sponsoring des stylos et blocs-notes	1500€ HT
<input type="checkbox"/> Emailing promotionnel	1 650€ HT
<input type="checkbox"/> Slide intersession	1 500€ HT
<input type="checkbox"/> Sponsoring pause déjeuner exposition	1 650€ HT

TOTAL HT	<input type="text"/>	€ HT
Frais de dossier	+ <input type="text" value="150"/>	€ HT
TVA 20%	+ <input type="text"/>	€ HT
TOTAL COMMANDE TTC	= <input type="text"/>	€ TTC

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – On entend par Manifestation, l'événement au titre duquel les stands / emplacements et entrées sont vendus. On entend par Exposant tout candidat admis par l'organisateur pour participer à la manifestation (sponsor, exposant, ...). On entend par Organisateur l'association initiatrice de la manifestation (ainsi que la société Quinze Mai, en charge de la commercialisation de la manifestation au nom et/ou pour le compte de l'association et/ou le comité d'organisation de la manifestation.

Article 2 – Les sociétés commerciales désireuses d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserves ainsi que les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France, la réglementation du site d'accueil qu'ils déclarent connaître, le Règlement Général des manifestations Commerciales de la Fédération Française Foires, Salons, Congrès et Evénements de France (FSCEF) disponible sur www.fscef.com/fr/Reglementation_du_secteur-16.html pour les points non traités dans ces Conditions Générales de Vente. Elles acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et Quinze Mai se réserve le droit de les signifier, même verbalement, aux exposants, et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Article 3 – L'organisateur fixe le lieu, la durée, les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation, le prix des stands/emplacements, celui des entrées ainsi que la date de clôture des inscriptions. Il détermine seul les catégories de personnes ou entreprises admises à exposer et/ou visiter la manifestation ainsi que la nomenclature des produits ou services proposés.

CANDIDATURE ET ADMISSION

Article 4 – Les candidatures et dossiers d'inscription devront être adressés à Quinze Mai, 13 Rue du docteur Combalat 13006 Marseille, dans un délai fixé sur le bon de réservation. Les demandes et dossiers qui parviendraient après cette date seront inscrits en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles. Les demandes d'admission, signées par le l'Exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bulletins d'inscription officiels fournis par le comité d'organisation du congrès et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé sur les bons de réservation. Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de la réservation d'un stand/emplacement.

Article 5 – En cas de refus, l'organisateur n'a pas à motiver sa décision qui sera notifiée à l'Exposant. En aucun cas l'Exposant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en la matière et notamment en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par l'organisateur. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et l'organisateur ou l'encaissement du montant de l'adhésion ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'organisateur. En revanche, cette somme sera perdue par l'Exposant et acquise à la manifestation si le demandeur se désiste de sa participation.

Article 6 – Conditions de règlement : un 1er versement de 50% du montant total TTC du stand/emplacement réservé est dû à titre de garantie au moment de l'inscription. 2ème versement et solde de la facture payable au plus tard 3 mois avant le début de la manifestation. Faute d'avoir effectué la totalité de ce 2ème versement dans les délais indiqués, Quinze Mai se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne serait pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées.

Article 7 – Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du candidat contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Quinze Mai pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre. En outre, le contrevenant s'exposerait à une interdiction temporaire ou définitive de tout congrès futur.

Article 8 – Les Exposants devront reconnaître sur place la situation et les dimensions des emplacements qui leur auront été attribués (les plans et schémas n'étant donnés qu'à titre indicatif). Ils prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Article 9 – Si pour des raisons impératives, Quinze Mai se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Article 10 – Les exposants indiqueront de façon claire et précise dans leur demande d'emplacement les surfaces dont ils estiment avoir besoin.

Article 11 – Le certificat d'admission délivré par l'organisateur aux exposants est nominatif, incessible et inaliénable.

INSTALLATION ET DECORATION DES STANDS / EMBLEMENTS

Article 11 – Les emplacements attribués devront être occupés par l'Exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'Exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque.

Article 12 – Les installations des stands ne pourront dépasser la hauteur de 2,50 m. Pour des aménagements particuliers en dehors des normes de charges ou de hauteurs, une demande d'autorisation spéciale devra être adressée à Quinze Mai au plus tard 60 jours avant la date du congrès.

Article 13 – Si l'organisateur souhaite connaître l'aménagement et la décoration prévus par l'Exposant, un plan détaillé pourra être demandé à ce dernier par l'organisateur. Il est suggéré aux Exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante.

Article 14 – Les exposants devront se conformer aux instructions fixées par la réglementation des entrées et sorties des marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toute sorte dans l'enceinte du congrès.

Article 15 – Les exposants ou leurs commettants, doivent avoir terminé leur installation aux dates et heures limites fixées par l'organisateur, lesquelles dates et heures passées, aucun emballage, matériel, véhicule de transport, entrepreneurs extérieurs, ne pourront plus, sous quelque motif que ce soit et quelque dommageable que cela soit pour l'Exposant, accéder, être maintenus ou se maintenir sur le site de la manifestation.

Article 17 – L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et elles ne doivent pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres participants et des visiteurs.

Article 18 – La décoration particulière des stands/emplacements est effectuée par les Exposants et sous leur responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales de la manifestation, la visibilité des stands/emplacements voisins et les stipulations éventuelles du règlement particulier et/ou du « guide » ou « manuel » technique sur ce point.

Article 19 – Dans les espaces d'expositions clos, tous les matériaux utilisés y compris tentures et moquettes doivent être conformes à la réglementation de sécurité contre l'incendie. L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de faire enlever ou détruire tout matériel ou installation non conforme.

Article 20 – L'organisateur se réserve, en outre, le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général et/ou à l'image de la manifestation, gêneraient les Exposants voisins ou les visiteurs, aux mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs Publics ou prises par l'organisateur.

Article 21 – L'Exposant devra être présent sur son stand lors de la visite des services chargés de la sécurité et se conformer, tout au long de la manifestation, aux mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs Publics ou prises par l'organisateur.

Article 22 – Chaque Exposant pourvoira au transport, à l'expédition de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les Exposants ou leurs représentants ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'exposition, Quinze Mai pourra faire réexpédier ceux-ci ou les débarrasser d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

OCCUPATION, TENUE ET JOUISSANCE DES STANDS / EMBLEMENTS

Article 23 – Il est expressément interdit de céder, sous-louer, partager ou échanger à titre gracieux tout ou partie de l'emplacement attribué par l'organisateur.

Article 24 – Les ouvrages ou produits exposés devront être découverts 30 minutes avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'exposition aux participants et ne pourront être recouverts qu'après l'heure de la fermeture. Les Exposants qui dégarniraient leurs stands avant la clôture officielle du congrès se verraient interdire la possibilité d'exposer les années suivantes, et ce par respect des visiteurs.

Article 25 – La publicité par haut-parleur, pick-up, télévision ou tout autre appareil destinés à une publicité bruyante est interdite. Une dérogation peut être demandée à Quinze Mai, au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation, qui examinera les données techniques fournies par le décorateur et les modifiera si nécessaire. Dans tous les cas, les annonces micro sont interdites.

Article 26 – Les Exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. Quinze Mai décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les Exposants dans les horaires prescrits.

Article 27 – Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature ne pourront en aucun cas être distribués par les exposants dans les allées et à l'entrée, sauf autorisation émanant de Quinze Mai.

Article 28 – La tenue des stands/emplacements doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation. Le nettoyage de chaque stand reste à la charge de l'Exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la manifestation aux participants.

Article 29 – Aucun Sponsor ou Exposant ne peut, pendant la durée de la manifestation, organiser ou favoriser des réunions, rassemblements ou autres événements sur les thèmes du congrès. Aucun Sponsor ou Exposant ne peut organiser un mois avant et/ou un mois après des ateliers, symposiums ou cours pré/post congrès.

Article 30 – Les ventes pour l'usage personnel de l'acquéreur des objets promotionnels est autorisée sous condition que la valeur unitaire de l'objet vendu ne dépasse les montants visés par la réglementation applicable (décret N° 2006/768 du 29 juin 2006 et article L762-2 du Code de Commerce).

ASSURANCE

Article 31 – Quinze Mai, en qualité d'organisateur, est assuré en responsabilité civile, dans le cadre de son activité de réalisation de manifestations événementielles.

Article 32 – Les Exposants sont tenus de souscrire, à leurs frais, auprès des assureurs de la police collective établie pour le compte des Exposants et agréée par l'organisateur une « assurance tous risques » et responsabilité civile. La prime d'assurance obligatoire garantit jusqu'à une valeur limite : 1- les marchandises exposées, les agencements et installations de stands ; 2 – la responsabilité civile de l'Exposant à l'égard des tiers. Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire chacun de leurs exposants une assurance couvrant les mêmes risques que ci-dessus. L'organisateur renonçant en cas de sinistre à tout recours contre les adhérents et leurs préposés (cas de malveillance excepté), tout adhérent, par le seul fait de sa participation, abandonne également tout recours contre l'organisateur.

Article 33 – L'assurance prendra effet à partir de la date fixée pour l'entrée des Exposants dans l'enceinte du centre de conférences et prendra fin pour l'évacuation des stands.

DEMONTAGE DES STANDS / EMBLEMENTS

Article 34 – L'Exposant, ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand.

Article 35 – L'évacuation des stands, marchandises, articles et décorations particulières, ainsi que les déchets résiduels des matériaux ayant servi à la décoration des stands, devra être faite par les soins des Exposants dans les délais et horaires d'impartis par l'organisateur. Passé ces délais, l'organisateur pourra faire transporter les objets dans un garde-meubles de son choix aux frais aux risques et périls de l'Exposant et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations ou pers partielles ou totales.

SECURITE

Article 36 – D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et congrès ainsi que les mesures de sécurité édictées par la préfecture de police.

CONDITIONS D'ANNULATION

Article 37 – En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit, par un participant plus de 45 jours avant le premier jour de la manifestation, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50 % reçu (ou dû si l'acompte n'a pas été réglé à cette date). Si l'annulation intervient le 45ème jour ou à moins de 45 jours avant le premier jour de la manifestation, la totalité des sommes dues seront conservées à titre d'indemnité de rupture.

Article 38 – Toute demande de réduction de l'espace déjà réservé doit être expressément approuvée par l'organisateur et sera alors considérée comme une annulation partielle qui entraîne des pénalités à la charge du participant selon les modalités suivantes : 60 % sur le prix de l'espace annulé en cas d'annulation partielle à plus de 45 jours avant le premier jour de la manifestation et 100 % sur le prix de l'espace annulé en cas d'annulation partielle à moins de 45 jours avant le premier jour de la manifestation.

Article 39 – Il appartient au participant de souscrire toute assurance qu'il jugera nécessaire afin de couvrir toute éventuelle indisponibilité l'empêchant de participer à la manifestation.

RESPONSABILITE / FORCE MAJEURE

Article 40 – L'organisateur ne sera en aucune manière responsable des conséquences pécuniaires résultant d'un dommage indirect ou imprévisible, au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du Code CIVIL ainsi que, sans que cette liste soit limitative, de tout gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, perte de données, coût d'obtention d'un produit, dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par la victime (exposant ou tiers) principalement pour son usage ou sa consommation privée au sens de l'article 1245-14 du Code civil. Dans le cas où pour une raison de Force Majeure obligeant l'organisateur à annuler la manifestation, et faute de report possible de celle-ci, ou changement de format du congrès en digital, l'organisateur remboursera de façon définitive les sommes déjà versées et sa responsabilité ne pourra être engagée du fait de cette annulation. Par ailleurs, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. Sont notamment considérés comme Cas de Force Majeure tout événement imprévisible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties, au regard des présentes sans que cette liste soit limitative et exhaustive : Grève, Lock-out ou autre conflit social ; barricades, guerre, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempérie, séisme, fermeture des frontières, acte de gouvernement, risques atomique et nucléaire ; acte de malveillance type bactériologique, viral ou chimique ; refus des autorités publiques de délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la manifestation, attentats, actes de terrorisme, de sabotage ou conséquence de l'application du plan Vigipirate en France ; toute avarie technique ou électrique ; cas d'épizootie / SARS, Grippe aviaire, Grippe H1N1, infection sanitaire, scandale sanitaire ou dans le domaine de la santé, raisons d'ordre public (état d'urgence...), COVID19, interdiction administration sanitaire. La société partenaire/exposant convient que la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de manquement à ses obligations causé par un événement de Force Majeure, aucune indemnisation ou pénalité n'étant due dans ce cas à l'exposant/société partenaire. La société partenaire/exposant confie à l'organisateur le soin d'apprécier si l'événement doit être interrompu ou évacué pour des raisons majeures, imprévisible ou économiques ou en cas de menace pour la sécurité du public et s'engage à ne pas lui en faire grief. L'exposant est exclusivement et entièrement responsable de la fourniture des produits et services vis-à-vis de ses clients et visiteurs et résout avec ces derniers les litiges pouvant survenir à l'occasion de la fourniture desdits produits ou services.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 41 – L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 42 – L'organisateur aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 43 – Les informations recueillies sont indispensables pour le traitement de votre demande et font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre inscription. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients et conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression de ces données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser un courriel à l'adresse suivante : contact@quinze-mai-group.com

Article 44 – La présente relation contractuelle est régie par le droit Français. En cas de litige, seul le Tribunal de commerce de Paris sera compétent.

Article 45 – Les présentes conditions générales de vente constituent « le socle unique de la négociation commerciale » au sens de l'article L.441-6 du code de commerce (modification Loi Hamon).